



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Préparateurs en pharmacie hospitalière

Question écrite n° 17201

Texte de la question

M. Jérôme Nury appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 prévoyant une revalorisation de l'indice et un reclassement en catégorie A de l'ensemble de la profession hospitalière. Censé renforcer l'attractivité des carrières hospitalières, ce décret laisse les préparateurs en pharmacie hospitalière au bord de la route. Une situation paradoxale qui engendre une hausse préoccupante des demandes de disponibilité et de démissions. De nombreuses structures hospitalières se tournent donc vers le recrutement d'intérimaires et de contractuels, souvent dépourvus du diplôme d'État hospitalier requis, exacerbant ainsi les inégalités de traitement au sein de la profession. Cette politique salariale disparate crée un malaise profond parmi les préparateurs en pharmacie hospitalière titulaires, confrontés à des écarts de rémunération injustifiables et à une non-reconnaissance de leur ancienneté suite à leur reclassement. Ce constat est d'autant plus préoccupant que le diplôme spécifique à cette profession, sanctionnant une année d'études supplémentaires, n'est plus valorisé comme il se doit, alors même que ces professionnels jouent un rôle clé dans la continuité des soins et la sécurité des circuits médicamenteux. Il demande alors au Gouvernement s'il envisage de nouvelles mesures afin de corriger ces inégalités et engager un dialogue constructif dans l'intérêt des professionnels concernés et de la qualité des soins des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17201

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2979

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)